

**RAPPORT N° 04/5-68**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**CREATION D'EMPLOIS**  
**REPONDANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE**

Certaines opérations et manifestations organisées par la Commune nécessitent un renfort momentané en personnels.

Pour faire face à un besoin occasionnel, la collectivité peut recourir au recrutement d'agents, conformément à l'Article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le contrat est, dans ce cas, établi pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel.

La Délibération créant l'emploi doit préciser, en application de l'Article 34 de la Loi statutaire, le motif invoqué, la nature des fonctions et le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi.

Je vous demande, en conséquence, d'approuver la création des emplois répondant à des besoins occasionnels de la collectivité, conformément au tableau figurant en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 LE DEPUTE-MAIRE  
**René-Paul VICTORIA**

**DELIBERATION N° 04/5-68  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 12 novembre 2004**

**OBJET**

**CREATION D'EMPLOIS  
REPOUNDANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;


Sur le RAPPORT N° 04/5-68 du Député-Maire présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création des emplois répondant à des besoins occasionnels de la collectivité, conformément au tableau figurant en annexe.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **19 NOV. 2004**

 **LE DEPUTE-MAIRE**  
*[Signature]*  
**Rene-Paul VICTORIA**

**CREATION D'EMPLOIS  
REPOUNDANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE**

MOTIF	SERVICE	NOMBRE D'AGENTS	DUREE PREVISIBLE *	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION
OPERATION «VILLAGE DE NOËL»	DIRECTION TECHNIQUE DE PROXIMITE	10	du 01.12.2004 au 10.01.2005	OUVRIERS POLYVALENTS TRAVAILLANT AU NETTOYAGE DES STANDS : TRAVAUX DE MACONNERIE, PEINTURE, SOUDURE ET D'ENTRETIEN DE BATIMENT	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS LES TRAVAUX CITES	ENTRE 1 151,83 ET 1 456,00 EUROS BRUTS MENSUELS en fonction de l'expérience et du niveau du candidat
FETES DE FIN D'ANNEE ILLUMINATIONS DE LA VILLE DE SAINT-DENIS	DIRECTION DES MOYENS LOGISTIQUES SERVICE DES FETES	4	de novembre à décembre 2004	MONTAGE ET DEMONTAGE DES ILLUMINATIONS	CANDIDAT DE NIVEAU V EN ELECTRICITE OU SUFFISANT DANS CE DOMAINE	ENTRE 1 151,83 ET 1 456,00 EUROS BRUTS MENSUELS en fonction de l'expérience et du niveau du candidat
MANIFESTATIONS DIVERSES PROGRAMMEES PAR LA COMMUNE	SERVICE ELECTRICITE	2	6 mois	TRAVAUX D'ELECTRICITE	CANDIDAT DE NIVEAU V EN ELECTRICITE OU SUFFISANT DANS CE DOMAINE	ENTRE 1 151,83 ET 1 456,00 EUROS BRUTS MENSUELS en fonction de l'expérience et du niveau du candidat
OPERATION «VACANCES D'ETE» PLAGE PLUS LARGE D'OUVERTURE AU PUBLIC DES PISCINES MUNICIPALES	SERVICE DES SPORTS	3	du 15.12.2004 au 15.03.2005	SAUVETEURS AQUATIQUES pour compléter le dispositif de surveillance par rapport à l'augmentation de la fréquentation et au rallongement des horaires lors de la période considérée	BREVET NATIONAL SECURITE ET SAUVETAGE AQUATIQUE	ENTRE 1 191,40 ET 1 456,00 EUROS BRUTS MENSUELS selon l'expérience du candidat
RENFORT D'EFFECTIF	SERVICE ENTRETIEN	5	6 mois	TRAVAUX D'ENTRETIEN DIVERS		ENTRE 1 151,83 ET 1 456,00 EUROS BRUTS MENSUELS en fonction de l'expérience et du niveau du candidat

\* susceptible de réajustement dans la limite de la durée légale pour ce type de contrat